

QUELS RAPPORTS DE FORCE POLITIQUES DANS LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN ?

Yves Bertoncini | *Directeur de Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Valentin Kreilinger | *Chercheur à Notre Europe - Institut Jacques Delors*

RÉSUMÉ

Les rapports de force politiques au sein du prochain Parlement européen (PE) constituent la grande inconnue à six mois des élections de mai 2014. De nombreux éléments d'expertise et d'informations déjà disponibles permettent cependant de formuler des prévisions, même si de nombreux facteurs peuvent encore influencer sur la situation décrite dans ce Policy Paper. Ces prévisions reposent sur trois séries d'analyses :

1. La cohésion des forces politiques : un facteur d'influence majeur au PE (pages 4 à 8)

La cohésion interne des familles et groupes politiques détermine leur influence au PE. Les données disponibles sur VoteWatch Europe et les recherches entreprises par les équipes de ce site indiquent que :

- certaines familles politiques (socialistes, gauche radicale et verts) sont plus unies que d'autres (conservateurs, et surtout « populistes ») ;
- certains groupes politiques (PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE) sont plus soudés que d'autres, notamment que ceux réunissant les eurodéputés populistes ;
- le « pouvoir réel » des groupes et familles politiques soudés sera encore plus grand que leur « pouvoir nominal » tiré du nombre de sièges obtenus en mai 2014.

2. Les possibles rééquilibrages entre les forces politiques européennes après mai 2014 (pages 8 à 17)

Les résultats de 2009 et de récents sondages d'opinion conduits dans les huit pays les plus peuplés (i.e. « poids lourds ») permettent de faire certaines prédictions sur la composition du prochain Parlement européen :

- la course entre le Parti populaire européen (PPE) et les Socialistes & Démocrates (S&D) devrait être très disputée : ils devraient totaliser environ 28 % des votes chacun (-7 pour le PPE et +3 pour le S&D par rapport à 2009).
- l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) et les Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE) devraient perdre du terrain tandis que les Conservateurs et réformistes européens (CRE), la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) et Europe libertés démocratie (ELD) devraient maintenir ou améliorer leurs scores.
- les forces dites « populistes » (essentiellement issues de la droite mais aussi de la gauche radicale) pourraient gagner un peu plus de 200 sièges en mai 2014 (contre 140 à ce jour), progressant ainsi d'un peu moins de 20 % des sièges à un peu plus de 25 %.

3. Les dynamiques majoritaires : qui « gouvernera » le prochain Parlement européen ? (pages 17 à 23)

Le PE étant une assemblée au sein d'un système de pouvoirs éclatés, le principal défi politique est d'y constituer une majorité :

- trois coalitions y sont parvenues entre 2009 et 2014 : une « grande coalition » (PPE, S&D, avec ou sans l'ADLE) ; une « coalition de centre-gauche » (S&D, ADLE, Verts/ALE, GUE/NGL) et une « coalition de centre-droit » (PPE, ADLE, CRE).
- la ou les prochaines coalitions dominantes détermineront l'issue de l'élection du président de la Commission pour 2014-2019 et l'action du Parlement européen en tant que colégislateur. Avec la probable augmentation du nombre de parlementaires « populistes », l'apparition d'une grande coalition est encore plus vraisemblable. Les estimations présentées ici pour 2014 tablent ainsi sur une « coalition de centre-gauche » réunissant 48 % des votes et une « coalition de centre-droit » 44 %.
- Le jeu politique est donc très ouvert à ce jour, et la problématique majeure en terme d'équilibre des pouvoirs dans le prochain PE consiste à savoir qui sera leader entre la gauche et la droite (une victoire populiste n'étant pas atteignable en termes de sièges).

SOMMAIRE

INTRODUCTION : L'ENJEU CLÉ DES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES	3
1. La cohésion des forces politiques : un facteur d'influence majeur au Parlement européen	4
1.1. Les forces politiques d'une même famille sont-elles réunies dans un seul groupe ?	4
1.2. La cohésion interne des groupes politiques : du nombre de sièges au « pouvoir réel »	5
2. Les possibles rééquilibrages entre les forces politiques européennes	8
2.1. Un rééquilibrage envisageable compte tenu de la situation des huit États clés et des résultats de 2009	8
2.2. Scores et sièges : quelles perspectives pour juin 2014 ?	11
3. Les dynamiques majoritaires : qui « gouvernera » le prochain Parlement européen ?	17
3.1. Les dynamiques majoritaires au PE : évolutions entre 2009 et 2013	17
3.2. Les coalitions gagnantes dans le prochain Parlement européen	21
CONCLUSION : UN SCRUTIN AUX RÉSULTATS POLITIQUES TRÈS INCERTAINS	23
SUR LES MÊMES THÈMES	24

INTRODUCTION : L'ENJEU CLÉ DES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections européennes, qui doivent se tenir entre le 22 et le 25 mai 2014, sont traditionnellement confrontées à deux défis politiques, à savoir une faible participation et un fort vote protestataire, qui devraient cette fois profiter aux partis « populistes », ce qui suscite déjà des inquiétudes¹. Ces inquiétudes légitimes ne doivent pas faire oublier aux observateurs et aux acteurs le principal enjeu de mai 2014, à savoir l'élection des membres d'une des trois principales institutions européennes ainsi que la détermination de ce qui sera le nouvel équilibre des pouvoirs entre les différentes forces politiques représentées au Parlement européen (PE). Toute la question est de savoir qui est susceptible de composer la majorité politique à même d'adopter les grandes décisions stratégiques que l'UE devra prendre pendant la prochaine législature et qui affecteront non seulement le rythme et la nature de la construction européenne mais aussi ses États membres et ses citoyens.

“ QUI EST SUSCEPTIBLE DE COMPOSER LA MAJORITÉ POLITIQUE À MÊME D'ADOPTER LES GRANDES DÉCISIONS STRATÉGIQUES QUE L'UE ? ”

Compte tenu de la possible évolution du contexte politique, économique et social aux niveaux de l'UE et des pays, sans parler des événements inopinés susceptibles de survenir pendant ce semestre, il n'est bien sûr pas facile d'y apporter une réponse claire à six mois des élections en s'appuyant sur les éléments d'information disponibles. Toutefois, l'équilibre des pouvoirs au Parlement européen est et restera lié à des dynamiques politiques et institutionnelles déjà perceptibles et dont l'analyse est éclairante. Cette analyse peut permettre d'alimenter et de stimuler le débat public sur les prochaines élections européennes, de poser des bases fiables pour ce débat et de donner aux citoyens et aux parties prenantes une perception plus précise des enjeux du rendez-vous de mai 2014.

Dans cette perspective, nous évaluerons le poids possible des forces politiques européennes dans le prochain Parlement européen sur la base de trois critères principaux² :

- la cohésion des familles et groupes politiques représentés au Parlement européen ;
- le nombre de sièges que pourraient remporter les différents partis, sur la base des scores qu'ils sont susceptibles d'obtenir ;
- enfin leur capacité à former des coalitions majoritaires avec les autres forces politiques.

Ces trois éléments nous permettent d'élaborer une première estimation de l'évolution possible de l'équilibre des pouvoirs au sein du Parlement européen après mai 2014, qui a vocation à ouvrir la voie à des analyses ultérieures, mais aussi à des actions politiques sur ce registre.

1. Au sujet de ces deux problèmes, voir Yves Bertoncini, « Élections européennes : moins d'abstention, plus de populisme ? », *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, novembre 2013.

2. Voir sur <http://www.votewatch.eu/>, le travail réalisé par la London School of Economics (sous la direction de Simon Hix et Doru Frantescu), « The balance of power in the current European Parliament is crucial for understanding the issues at stake in the 2014 European elections », LSE European Politics and Policy Blog (EUROPP), 24 octobre 2013.

1. La cohésion des forces politiques : un facteur d'influence majeur au PE

Dans la mesure où le fonctionnement du Parlement européen (PE) dépend en bonne partie des groupes politiques, l'influence réelle des forces politiques découle de deux éléments essentiels :

- la capacité d'une famille politique à se réunir au sein d'un groupe politique *unique* ;
- la cohésion interne de ce groupe politique.

1.1. Les forces politiques d'une même famille sont-elles réunies dans un seul groupe ?

“ LE PRINCIPAL FACTEUR D'INFLUENCE D'UNE "FAMILLE POLITIQUE" AU PE EST SA CAPACITÉ À CONSTITUER UN GROUPE POLITIQUE UNIQUE ”

Le principal facteur déterminant de l'influence d'une « famille politique » au Parlement européen est sa capacité à constituer un groupe politique *unique*. Si les membres d'environ 180 partis politiques sont représentés au Parlement européen, il est possible de les regrouper en différentes « familles politiques » qui structurent le jeu électoral et le débat public aux niveaux national et européen, notamment les conservateurs, les socialistes, les libéraux, les verts, etc.. Dans le cas du prochain scrutin, il convient également d'inclure les « populistes », dont les rôles et le score sont souvent mentionnés, dans toute tentative d'évaluer la cohésion interne des familles politiques qui concourent

pour le Parlement européen. Il faut aussi rappeler que les partis politiques se rassemblent dans un même groupe avant tout pour des raisons idéologiques, mais aussi parfois pour des raisons matérielles³ (afin d'obtenir du Parlement européen des financements pour leurs activités politiques).

Il ressort d'une brève analyse de la situation actuelle du Parlement européen que trois familles politiques « traditionnelles », à savoir les verts, les socialistes et la gauche radicale, sont dans l'ensemble rassemblées au sein de groupes politiques. L'étiquette « Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique » pourrait faire penser que ce groupe rassemble les verts des pays nordiques, mais la plupart des parlementaires européens verts sont en fait réunis au sein du groupe des Verts. Le principal obstacle à l'influence de cette famille politique n'est pas son manque d'unité, mais le fait qu'il n'a pas de parlementaires dans plus de la moitié des États membres, y compris de grands pays comme l'Italie, la Pologne et la Roumanie. Il en va de même pour la famille de la gauche radicale, qui s'articule autour du groupe politique GUE/NGL : presque tous les députés européens de cette famille sont membres de ce groupe (parlementaires de Die Linke, du Parti communiste tchèque, du Front de gauche français, de Syriza, d'Izquierda Unida, entre autres), même si le député européen du Parti socialiste danois est membre du groupe des Verts. Enfin, si le terme « socialiste » renvoie aux « sociaux-démocrates » et aux « communistes », dans les faits, les parlementaires socialistes et sociaux-démocrates sont, à quelques défections près, tous membres du groupe S&D.

La situation de la famille conservatrice est bien différente, puisqu'elle est en effet divisée en deux groupes politiques : le Parti populaire européen (PPE) et les Conservateurs et réformistes européens (CRE). Le premier fédère des partis de gouvernement de droite, dont la CDU/CSU allemande ou l'UMP française, tandis que le second regroupe d'autres partis de droite, notamment le parti conservateur britannique, l'ODS tchèque de Vaclav Klaus ou encore les PiS et PJN polonais. Cette division est essentiellement due à des divergences idéologiques sur la construction européenne, les rangs du CRE comptant plus de députés eurosceptiques ou vraiment europhobes que ceux du PPE (exception faite du FIDESZ hongrois, membre du PPE). L'influence de la famille conservatrice au Parlement européen pâtit de cette division.

Dans l'ensemble, la famille libérale, réunie au sein de l'ADLE, est davantage soudée. Néanmoins, certains libéraux ou centristes sont membres du PPE, à l'instar des députés français de l'UDI, qui pourraient être tentés

3. Pour créer un groupe politique au Parlement européen, il faut réunir 25 parlementaires originaires d'au moins un quart des États membres de l'UE, c'est-à-dire sept pays.

de rallier l'ADLE, dès lors que l'UDI s'est récemment alliée au MODEM, dont les députés européens sont déjà membres de l'ADLE. Le PPE pourrait en tous cas peiner à maintenir au sein du même groupe politique des parlementaires issus du FIDESZ et de l'UDI.

La famille politique la plus divisée est cependant la famille « populiste », dont les membres présumés se divisent actuellement en quatre groupes politiques au Parlement européen. D'abord, le groupe Europe libertés démocratie (ELD), qui fédère les parlementaires de la « droite autonomiste » issues de l'UKIP, de la Ligue du Nord, du Parti populaire danois et des Tru Finns (« vrais Finlandais »). À ses côtés se trouvent les « non-inscrits », c'est-à-dire essentiellement les députés d'extrême droite, notamment du Front national français, du FPÖ autrichien, du Parti pour la liberté de Geert Wilders et du parti hongrois Jobbik. Nombre d'observateurs de cette famille « populiste » y incluent également le groupe de la gauche radicale, ainsi que les membres du groupe CRE, en particulier l'ODS de Vaclav Klaus et les PiS et PJN polonais. Dans ce contexte, le seul changement notable susceptible de survenir après mai 2014 est l'apparition d'une formation politique regroupant les parlementaires d'extrême droite, qui renonceraient donc à leur statut actuel de non-inscrits⁴ pour se fédérer à nouveau, comme entre 1985 et 1994⁵. Cependant, la famille « populiste » qui comprend des forces politiques très diverses et parfois antagonistes (de gauche radicale et d'extrême droite par exemple) continuera à siéger au sein de quatre groupes politiques différents.

1.2. La cohésion interne des groupes politiques : du nombre de sièges au « pouvoir réel »

“ LE "POUVOIR RÉEL" DES GROUPES POLITIQUES DIFFÈRE DE LEUR "POUVOIR NOMINAL" EN NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS ”

Les données mises à la disposition du public par VoteWatch Europe et les recherches réalisées par son équipe indiquent que certains groupes politiques (PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE) sont plus soudés que d'autres, que leur cohésion interne varie selon le domaine politique concerné et que le « pouvoir réel » des groupes politiques diffère de leur « pouvoir nominal », en nombre de sièges obtenus aux dernières élections⁶. À l'origine, les groupes politiques ont été créés au Parlement européen pour quatre raisons : leur existence est en adéquation avec les pratiques politiques nationales, aide à dépasser les problèmes d'action collective, favorise une division du travail et permet une concurrence entre les lignes des partis, comme au niveau national. Par ailleurs, ce système, gage d'une moindre volatilité, d'une plus grande prévisibilité et d'une meilleure efficacité dans la prise de décision profite à tous⁷.

Le taux global de cohésion des groupes politiques (c'est-à-dire le pourcentage de membres d'un groupe qui votent de la même manière) du Parlement européen est de 90 %, une valeur remarquable : dans la mesure où ils ne sont pas tenus à une discipline de majorité comme celle qu'exigerait un gouvernement, ils sont soudés par une vraie convergence idéologique. Il est intéressant de constater que les taux de cohésion varient entre les groupes politiques et selon les domaines abordés (voir graphique 1) :

- les Verts/ALE, le S&D et le PPE atteignent en général les taux de cohésion les plus élevés, entre 92 et 95 % ;
- l'ADLE et le CRE affichent des taux légèrement inférieurs ;
- celui de la GUE/NGL s'élève à 79 % tandis que celui d'ELD avoisine 49 % ;
- par définition, les parlementaires non-inscrits n'ont pas de ligne de parti à suivre, donc une cohésion par nature plus fragile... S'ils constituaient un groupe politique, leur taux de cohésion serait inférieur à celui d'ELD.

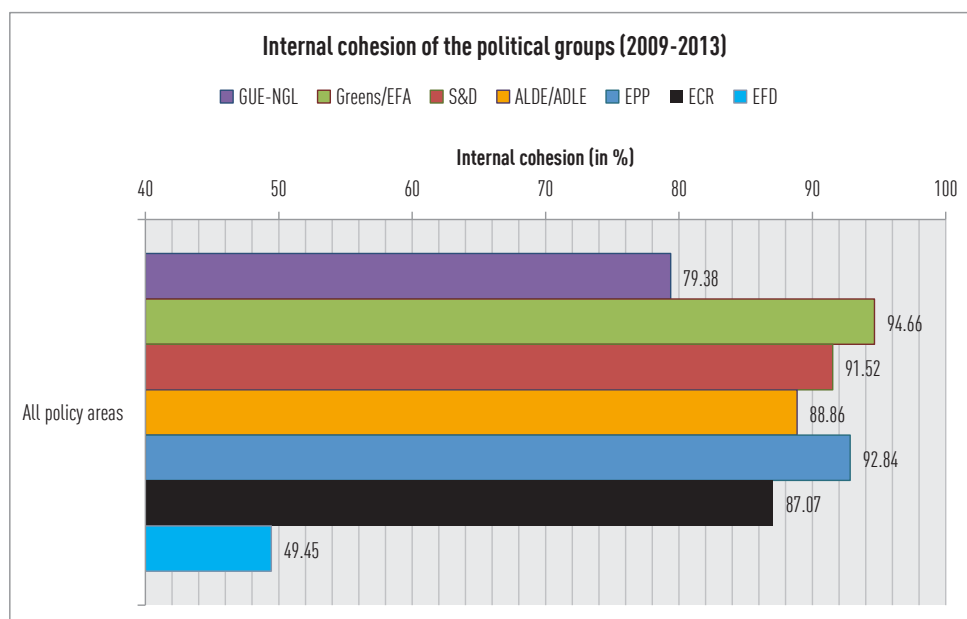
4. Cette évolution pourrait amener les Espagnols non-inscrits de l'« Union, Progreso y democracia » à rejoindre la GUE ou le S&D, et donc à renforcer la gauche organisée du PE.

5. Un groupe d'extrême droite, le « Groupe des droites européennes » a existé de 1985 à 1989 avant d'être rebaptisé symboliquement le « Groupe technique des droites européennes » entre 1989 et 1994. Une nouvelle tentative a eu lieu en 2007 (sous le nom d'« Identité, tradition, souveraineté ») mais l'expérience a échoué après quelques mois seulement en raison de divergences internes.

6. Doru Frantescu, « The balance of power in the current European Parliament is crucial for understanding the issues at stake in the 2014 European elections », LSE European Politics and Policy Blog (EUROPP), 24 octobre 2013.

7. Simon Hix, Amie Kreppel et Abdul Noury, « The Party System in the European Parliament: Collusive or Competitive? », *Journal of Common Market Studies* 41(2), 2003, pp. 309-331, en particulier pp. 313-314. Simon Hix, Abdul Noury et Gérard Roland, *Democratic Politics in the European Parliament*, Cambridge: Cambridge University Press, 2007, p. 89.

Graphique 1 ► Cohésion interne des groupes politiques dans l'ensemble des domaines politiques 2009-2013



Données : VoteWatch Europe, Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

La cohésion interne des groupes politiques varie selon les domaines abordés (voir graphique 2).

En dépit du pouvoir croissant du Parlement européen depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'agriculture reste un domaine dans lequel la cohésion est faible : en la matière, les socialistes comme les libéraux sont nettement en deçà de leur taux de cohésion « normal ». VoteWatch Europe indique que le poids réel du PPE passe de 35 % à 41 % en raison de sa plus grande cohésion et participation dans ce domaine⁸.

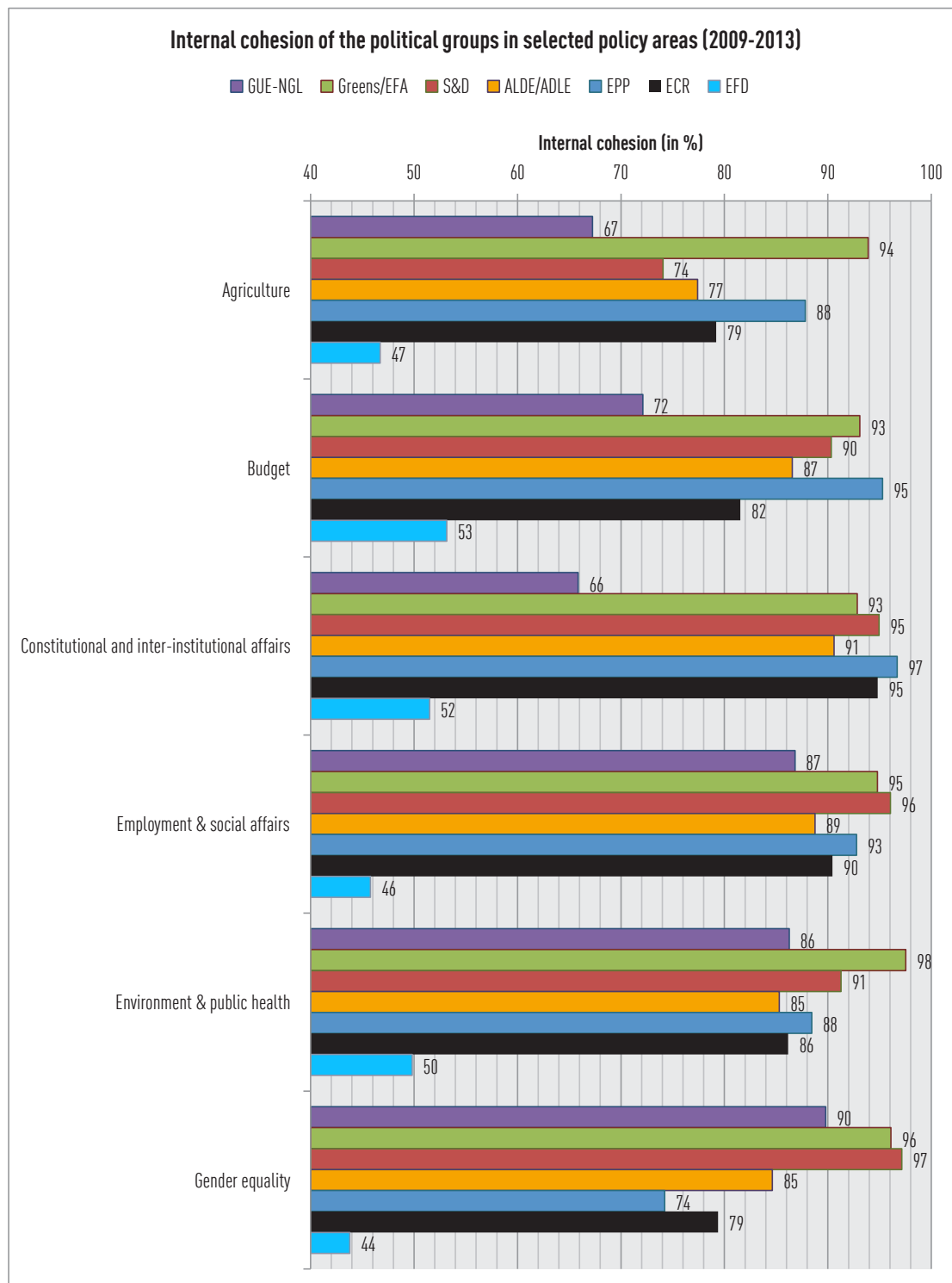
Le centre-droit tend, lui, à être moins soudé sur l'emploi et les affaires sociales ainsi que sur l'environnement et la santé publique tandis que sa cohésion s'effondre en matière d'égalité des genres. Le groupe CRE peine aussi à maintenir sa cohésion dès lors qu'il s'agit de budget et d'agriculture.

Il convient de souligner que les députés de la GUE/NGL ne sont pas unis pour les votes liés aux affaires constitutionnelles et inter-institutionnelles, mais que dans d'autres domaines, dans lesquels il est possible d'adopter une position de gauche, ce groupe atteint des taux de cohésion élevés : de 87 à 90 % sur l'emploi et les affaires sociales, l'environnement et la santé publique ou l'égalité entre les genres.

Les populistes d'ELD affichent une cohésion inférieure à celle de tous les autres groupes politiques, ce qui sape leur influence effective, tout comme leur taux de participation de 78 %, inférieur à la moyenne, dans les votes par appel nominal.

8. VoteWatch Europe : [Présentation](#) faite à l'occasion du lancement du rapport « 10 votes that shaped the 7th European Parliament: positions of the European political groups and national party delegations » (10 votes qui ont marqué le 7^e Parlement européen : positions des groupes politiques européens et des délégations des partis nationaux), 10 juillet 2013.

Graphique 2 ➤ Cohésion interne des groupes politiques dans des domaines politiques spécifiques 2009-2013



Données : VoteWatch Europe, Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingier

Un taux de cohésion élevé dans un groupe politique renforce l'influence relative du groupe en question (voir tableau 1).

Tableau 1 ► Traduction du nombre de sièges en influence politique réelle entre 2000 et 2013 : pouvoir nominal et réel des groupes politiques au Parlement européen

	GUE/NGL	VERTS/ALE	S&D	ADLE	PPE	ECR	ELD	NI
Pouvoir nominal (% des sièges)	4,6%	7,7%	25,9%	11,3%	36,5%	7,4%	4,2%	4,0%
Pouvoir réel ¹	4,1%	8,4%	26,8%	11,2%	38,7%	7,0%	2,2%	1,7%
« Facteur d'influence politique » ²	0,89	1,09	1,03	0,99	1,06	0,95	0,52	0,43

Données : VoteWatch Europe, Tableau et calcul du « facteur d'influence politique » : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

1. Calcul de VoteWatch Europe : pouvoir réel = sièges × cohésion × participation

2. Calcul de Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger : facteur d'influence politique = pouvoir réel / pouvoir nominal

Ainsi, l'influence réelle du PPE, qui détient 36 % des sièges à Strasbourg, s'est récemment établie autour de 39 % des votes. La GUE/NGL et le CRE affichent pour leur part des taux de cohésion interne qui leur permettent d'exercer une influence sur le processus décisionnel proportionnelle à leur poids relatif au Parlement, mesuré en nombre de sièges qu'ils détiennent. C'est loin d'être le cas des parlementaires européens « populistes » : leur influence est nettement inférieure à ce que leur nombre pourrait laisser penser. L'influence des partis populistes au Parlement européen est susceptible d'être structurellement limitée par leurs difficultés à se fédérer et par leur manque de cohésion, indépendamment du nombre de sièges supplémentaires qu'ils pourraient obtenir aux élections de mai 2014⁹.

2. Les possibles rééquilibrages entre les forces politiques européennes

“ L'ESPACE ET LE TEMPS SONT LES DEUX FACTEURS CLÉS POUR SAISIR L'AMPLEUR DES RÉÉQUILIBRAGES ENTRE LES FORCES POLITIQUES ”

Pour analyser les conséquences des élections européennes de mai 2014 sur l'équilibre des forces au sein du Parlement européen, il est bien sûr tentant d'étudier les sondages d'opinion actuellement disponibles, même si nous devons les traiter avec circonscription car six mois nous séparent encore du scrutin. Avant de se pencher sur ces estimations et d'établir des pronostics, il est cependant nécessaire de tenir compte de deux facteurs essentiels pour bien saisir l'ampleur des rééquilibrages qui pourraient survenir entre les forces politiques : l'espace et le temps.

2.1. Un rééquilibrage envisageable compte tenu de la situation des huit États clés et des résultats de 2009

2.1.1 L'espace est le premier facteur essentiel à prendre en compte pour évaluer avec précision les évolutions probables de l'équilibre des forces au sein du prochain Parlement européen : l'amélioration ou la diminution du score d'un parti aura en effet un impact numériquement important s'il survient dans des pays disposant de nombreux sièges au Parlement européen, c'est-à-dire dans les huit pays de l'UE ayant les plus fortes populations (voir tableau 2).

9. Pour une analyse plus détaillée, voir Yves Bertoncini, « Élections européennes : moins d'abstention, plus de populisme ? », Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors, novembre 2013.

Tableau 2 ► Population et nombre de députés européens des États membres

ÉTATS MEMBRES	DÉPUTÉS EUROPÉENS À ÉLIRE EN 2014	POPULATION EN 2012
Allemagne*	96	81 843 743
France*	74	65 397 912
Royaume-Uni*	73	62 989 550
Italie*	73	60 820 764
Espagne*	54	46 196 276
Pologne*	51	38 538 447
Roumanie*	32	21 355 849
Pays-Bas*	26	16 730 348
Grèce	21	11 290 935
Belgique	21	11 041 266
Portugal	21	10 541 840
République tchèque	21	10 505 445
Hongrie	21	9 957 731
Suède	20	9 482 855
Autriche	18	8 443 018
Bulgarie	17	7 327 224
Danemark	13	5 580 516
Slovaquie	13	5 404 322
Finlande	13	5 401 267
Irlande	11	4 582 769
Croatie	11	4 398 150
Lituanie	11	3 007 758
Slovénie	8	2 055 496
Lettonie	8	2 041 763
Estonie	6	1 339 662
Chypre	6	862 011
Luxembourg	6	524 853
Malte	6	416 110
UE-28	751	508 077 880
8 « États clés »	479	393 872 889
%	63,8%	77,5%

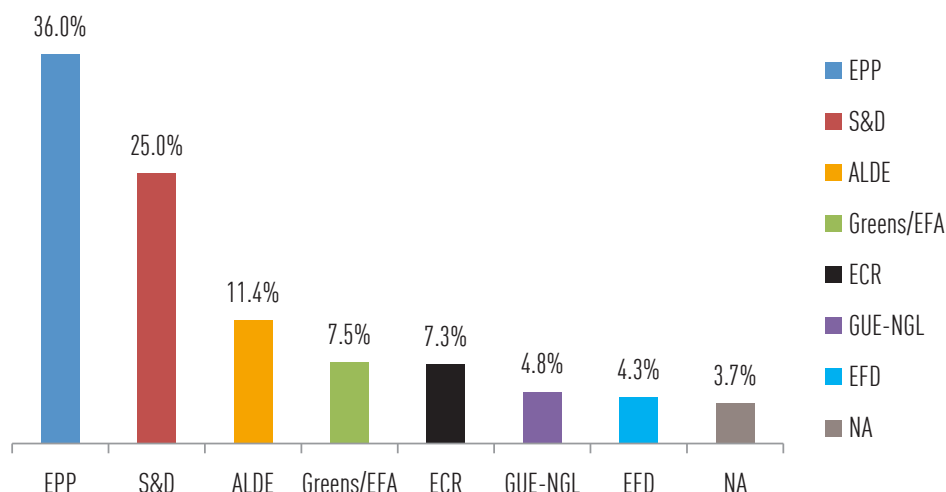
Données : Wikipédia, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingier

3. Décision du Conseil européen du 28 juin 2013 fixant la composition du Parlement européen.

Il sera bien sûr intéressant de dresser l'inventaire des pays dans lesquels les scores de telle ou telle force politique auront progressé ou pas, afin de voir si elles sont ou non soutenues dans l'ensemble de l'UE et d'en tirer des enseignements sur l'évolution de la construction européenne. Cependant, il faudra se pencher plus en détail sur les résultats du scrutin en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie et au Royaume-Uni, car ces huit pays réunissent plus des trois quarts des électeurs et environ deux tiers des sièges au PE¹⁰. Leur situation donnera donc une idée d'ensemble des conclusions et conséquences des élections de mai 2014, même si les observateurs et les acteurs de cette élection devront bien sûr considérer l'UE dans son ensemble.

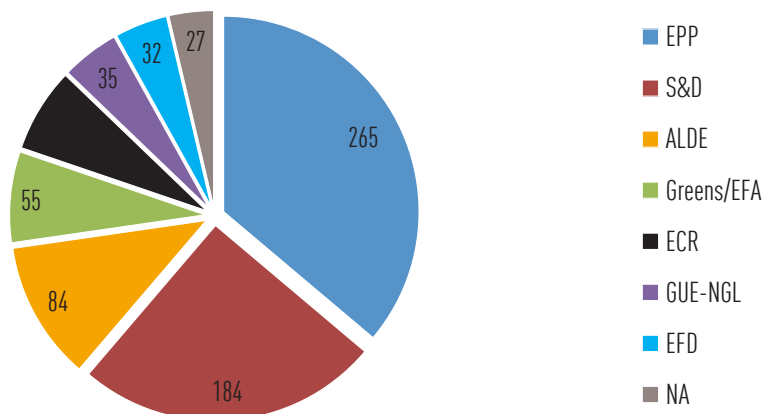
2.1.2. Le temps est le second facteur à prendre en compte pour évaluer les possibles changements dans l'équilibre des pouvoirs au sein du prochain Parlement européen. Toute analyse ou prévision doit en effet reposer sur le nombre probable d'électeurs et de sièges que les forces politiques pourraient obtenir en mai 2014, mais aussi sur ce qui constitue la base de comparaisons pour estimer ces deux nombres, à savoir les résultats de 2009 (voir graphiques 3 et 4).

Graphique 3 ➤ Scores aux élections européennes de 2009 dans l'ensemble de l'UE



Données : Parlement européen, Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingner

Graphique 4 ➤ Sièges obtenus à l'issue des élections européennes de 2009 dans l'ensemble de l'UE



Données : Parlement européen, Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingner

10. Les 8 pays les plus peuplés de l'UE (notre échantillon de 8 « États clés ») représentent 77,5 % de la population de l'UE et 63,8 % des sièges au Parlement.

Ainsi, certains scores très élevés que nombre d'observateurs et de médias commentent déjà auront-ils un impact très divers en termes de nombre de sièges et de pouvoir au Parlement européen (voir tableau 3).

Certaines forces politiques pourraient en effet réaliser des scores élevés, voire très élevés, en mai 2014, sans effet ou presque sur le nombre de sièges qu'elles détiennent, car elles ont déjà obtenu des résultats comparables en 2009 (CDU/CSU en Allemagne, UKIP au Royaume-Uni, etc.). De même, les faibles scores de certaines autres formations n'auraient pas non plus de véritable impact du fait de leurs mauvais résultats lors du scrutin de 2009 (exemple du PS français).

Tableau 3 ► Des scores frappants dans les 8 « États clés » ayant un impact divers sur le nombre de sièges obtenus

	SCORE EN 2009	SCORE POSSIBLE EN 2014	SIÈGES EN 2009	SIÈGES POSSIBLES EN 2014
Scores ayant un impact limité sur le nombre de sièges				
CDU-CSU (Allemagne, PPE)	37,9%	41,5%	42	43
PVV (Pays-Bas, non-inscrits)	17,0%	17,1%	4	5
UKIP (Royaume-Uni, ELD)	16,1%	22,0%	13	16
PS (France, S&D)	16,5%	20,0%	14	17
PNL (Roumanie, ADLE)	14,5%	20,0%	5	7
Scores ayant un impact substantiel sur le nombre de sièges				
PO-PSL (Pologne, PPE)	51,0%	27,0%	28	19
Front national (France, non-inscrits)	6,3%	21,0%	3	17
Labour (Royaume-Uni, S&D)	15,3%	35,0%	13	26
Izquierda Unida (Espagne, GUE)	2,9%	11,9%	1	9
5 Stelle (Italie, à déterminer)	-	21,5%	-	19

Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

D'un autre côté, il est indéniable que certaines évolutions marquées en termes de suffrages obtenus influenceront fortement sur le nombre de sièges détenus. Ainsi, l'augmentation du nombre de sièges du Front national français pourrait être impressionnante (x 3), tout comme celle du parti espagnol de gauche radicale Izquierda Unida (de 1 à 9), sans parler du nouveau Mouvement cinq étoiles italien, qui pourrait remporter 19 sièges. Autres exemples saisissants, le Parti travailliste britannique pourrait voir ses effectifs au Parlement européen doubler, tandis que la coalition polonaise réunissant la Plateforme civique (PO) et le Parti paysan polonais (PSL) pourrait perdre un tiers de ses sièges.

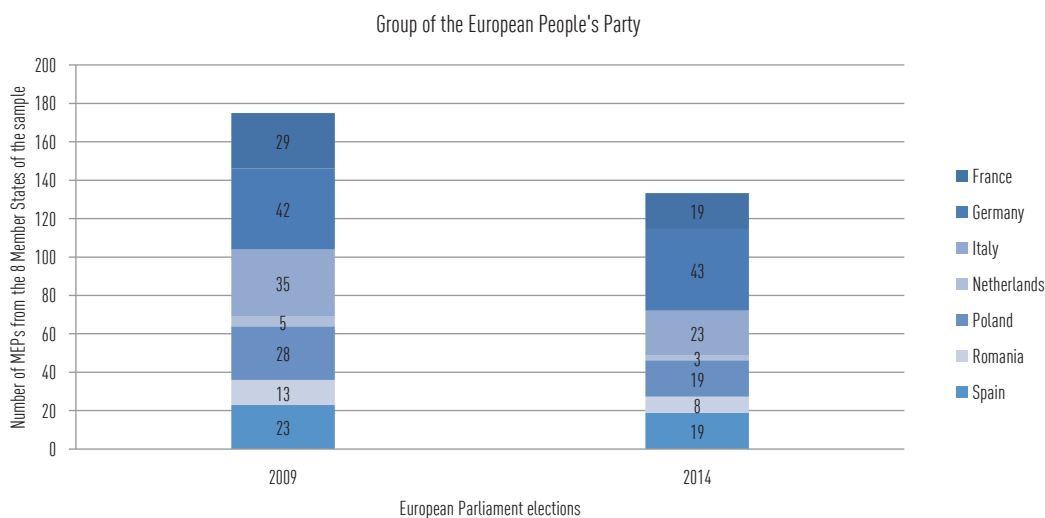
2.2. Scores et sièges : quelles perspectives pour juin 2014 ?

Que nous apprend une analyse plus globale des sondages (à traiter avec prudence à encore six mois des élections) disponibles pour les huit « États clés »¹¹ ?

S'agissant des deux plus grands groupes politiques (voir graphiques 5 et 6), nous pouvons entrevoir un net recul du PPE (environ 50 sièges de moins), lié aux estimations de son score en France, en Italie et en Pologne, non compensées par ailleurs. Au contraire, après de piètres résultats en 2009, le S&D peut espérer un certain rebond dans ces huit États clés, qui pourrait se traduire par un gain d'au moins 20 sièges.

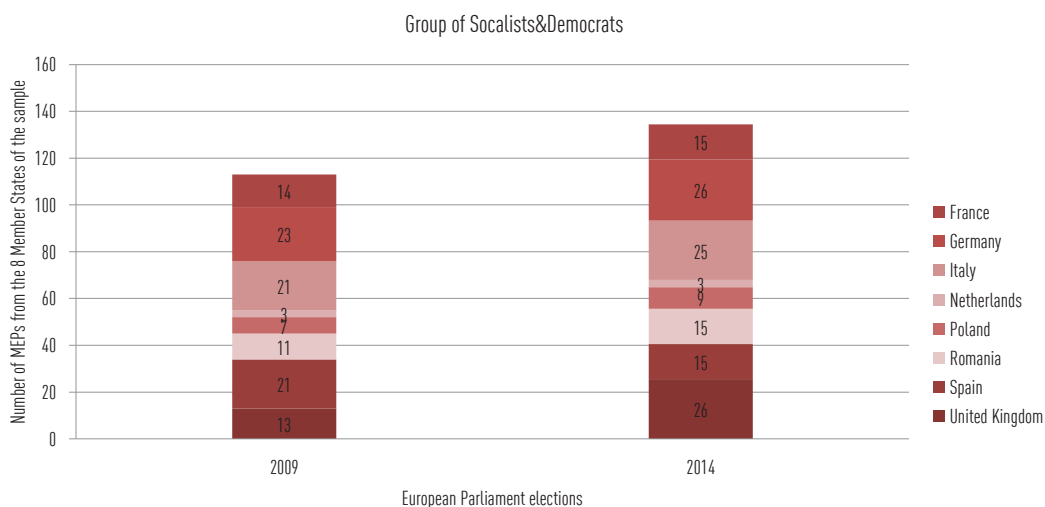
11. Les sondages d'opinion suivants ont été exploités : France : Ifop/Nouvel Observateur, Haris/LCP (octobre 2013 et mai 2013), tous les deux portant spécifiquement sur les élections du Parlement européen ; Allemagne : Forschungsgruppe Wahlen, EMNID, Infratest dimap, Forsa (entre le 7/11/2013 et le 13/11/2013) ; Italie : moyenne sur 14 jours (interrompu le 15/11/2013) ; Pologne : CBOS (13/11/2013) ; Roumanie : CSCI (octobre 2013, portant spécifiquement sur les élections européennes) ; Espagne : Celeste-Tel, Invymark, My Word, DYM (interrompu le 15/11/2013) ; Royaume-Uni : Survation/Mail on Sunday (octobre 2013, portant spécifiquement sur les élections européennes).

Graphique 5 ➤ Composition du groupe PPE : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

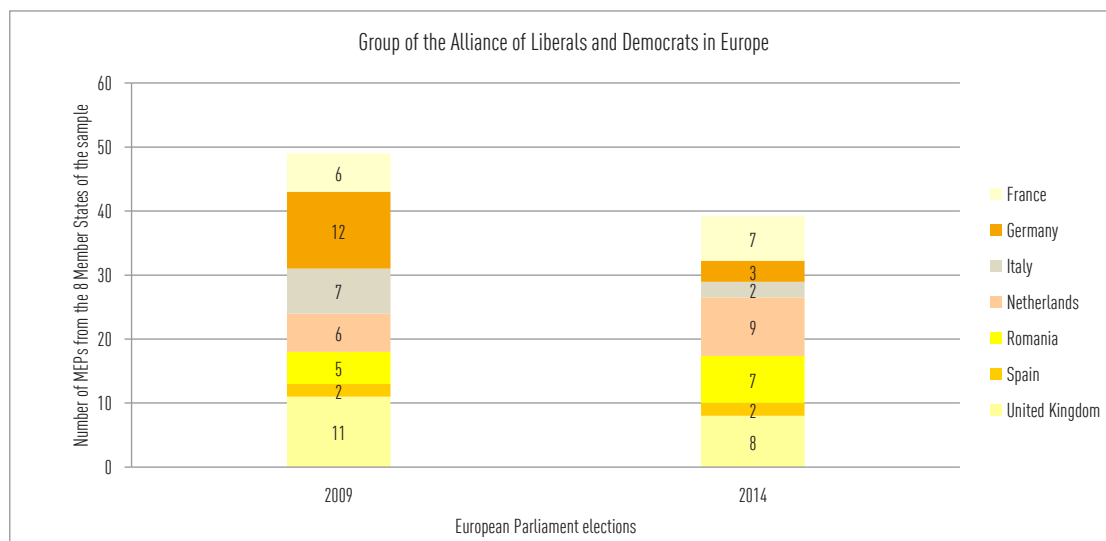
Graphique 6 ➤ Composition du groupe S&D : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

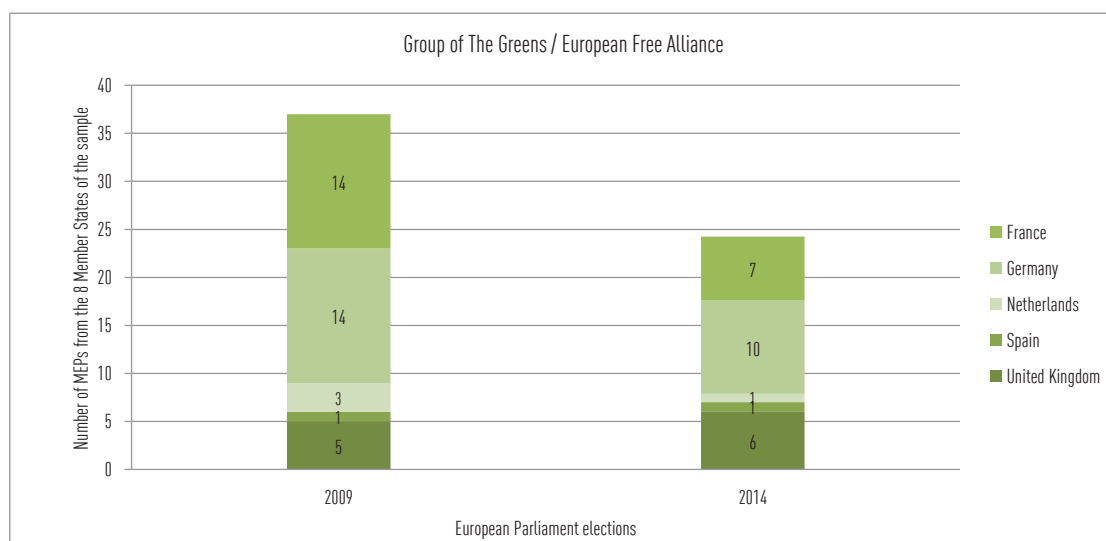
L'ADLE et les Verts/ALE pourraient essayer un revers en mai 2014 (voir graphiques 7 et 8). Les Libéraux pâtissent de mauvais sondages en Allemagne, qui pourraient certes changer après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement ; les Verts/ALE connaissent une situation similaire en France, où ils n'arriveront sans doute pas à renouveler leur score de 16 % du dernier scrutin. Les deux partenaires de coalition « naturels » des deux grands groupes politiques du PE risquent donc fort de sortir affaiblis des élections de 2014.

Graphique 7 ➤ Composition du groupe ADLE : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreiling

Graphique 8 ➤ Composition du groupe des Verts : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



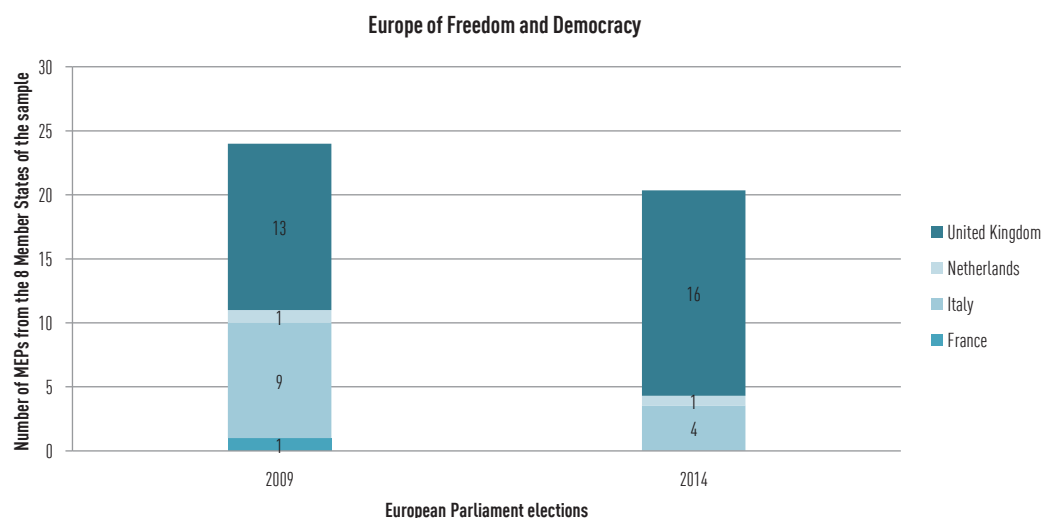
Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreiling

En termes strictement numériques, il est très probable que l'influence des députés européens « populistes » se renforce après les élections de mai 2014, ce qui serait d'ailleurs logique au regard de la méfiance actuelle, fondée ou non, à l'égard de l'UE.

Depuis les dernières élections, les différents partis groupés sous l'étiquette « populiste »¹² réunissent environ 140 députés (voir graphique 3). À peu près 30 d'entre eux appartiennent au groupe ELD, 30 autres environ sont « non-inscrits », ce qui représente une soixantaine de députés de droite autonomiste ou d'extrême droite. Les autres parlementaires étiquetés « populistes » comptent une trentaine de députés de gauche radicale (au sein du groupe GUE/NGL) et une cinquantaine d'euroseptiques du groupe CRE. Les formations populistes détiennent donc actuellement presque 20 % des sièges au Parlement européen.

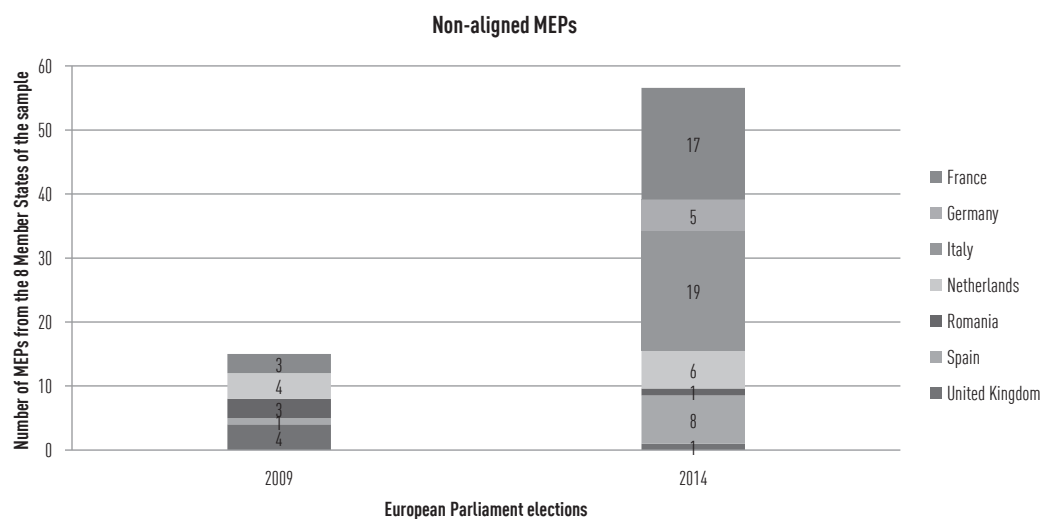
12. Voir Yves Bertoncini, « Élections européennes : moins d'abstention, plus de populisme ? », Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013.

Graphique 10 ► Composition du groupe ELD : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

Graphique 11 ► Composition du groupe des non-inscrits : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés

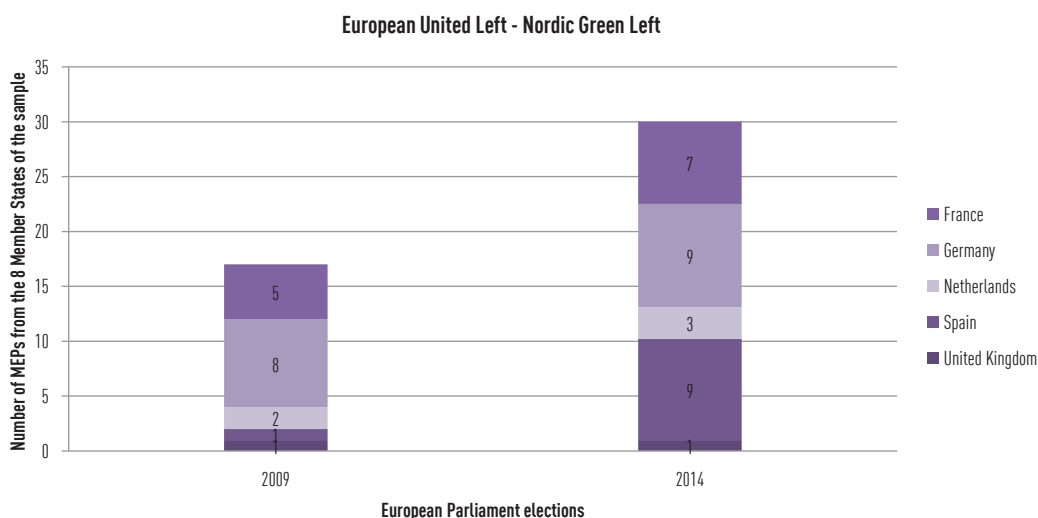


Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

Les sondages actuels sur les huit plus grands États membres de l'UE (voir graphiques 5 à 13) indiquent que les principales poussées populistes en termes numériques devraient se produire dans cinq d'entre eux :

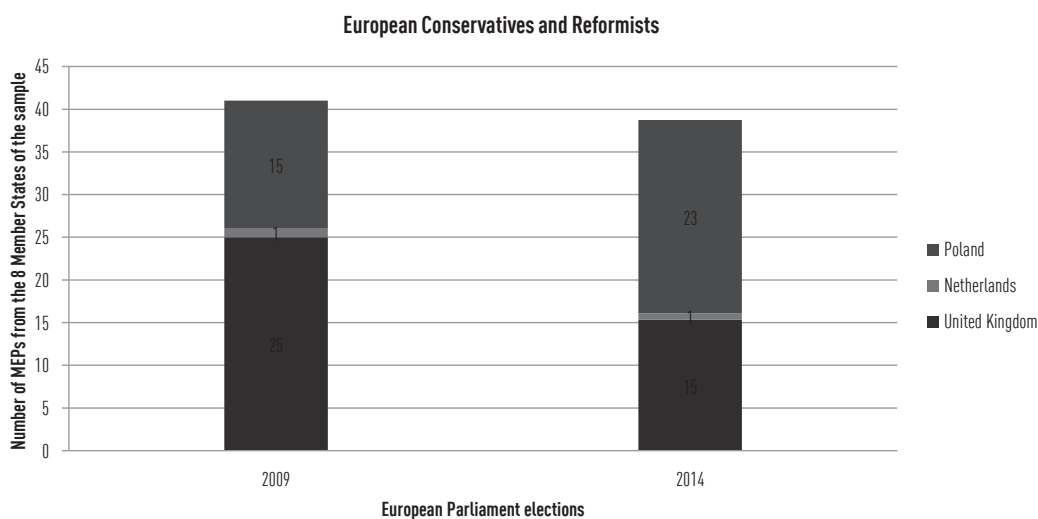
- en France, où le Front national pourrait voir tripler ses résultats de 2009 (6,4 %) et remporter 10 à 15 sièges supplémentaires (il n'en possède que 3 actuellement) ;
- en Espagne, où la gauche radicale pourrait passer de 1 à 9 sièges ;
- en Pologne, où les populistes pourraient gagner environ 8 sièges (mais leur montée en puissance dans le groupe ELD pourrait être compensée par le recul des conservateurs britanniques) ;
- en Italie, où le Mouvement cinq étoiles de Beppe Grillo a de fortes chances, malgré sa perte de vitesse actuelle, d'obtenir 15 à 20 sièges (en partie au détriment de la Ligue du Nord) ;
- en Allemagne, où le parti Alternative für Deutschland serait en passe d'entrer au Parlement européen puisque 3 % seulement du total des suffrages lui suffiront pour obtenir des sièges.

Graphique 12 ► Composition du groupe GUE/NGL : résultats de 2009 et estimations pour 2014 dans les huit États clés



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

Graphique 13 ► Composition du groupe CRE : résultats de 2009 et estimations pour 2014



Données de 2009 : Parlement européen, Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

Hors de ces huit « poids lourds », la gauche radicale grecque pourrait enlever quelques sièges supplémentaires, tandis que l'extrême droite a des chances de progresser en Finlande, en Autriche et peut-être en Grèce.

En conséquence, il est possible que les partis dits « populistes », au sens large du terme, disposent d'un peu plus de 200 sièges au Parlement européen, soit un peu plus du quart du total (contre presque 20 % aujourd'hui), à condition d'inclure dans leurs effectifs les conservateurs britanniques, dont le score devrait continuer à osciller entre 20 et 30 sièges.

Cette avancée sera sans doute manifeste au sein de l'extrême droite, qui pourrait conquérir 20 à 30 sièges supplémentaires (elle en détient 30 aujourd'hui), mais aussi parmi les rangs de forces « populistes » plus difficiles à classer à ce stade et susceptibles de figurer parmi les non-inscrits, en particulier le Mouvement cinq étoiles et Alternative für Deutschland. Autrement dit, si l'extrême droite semble bien placée dans plusieurs pays de l'UE, il ne faut pas en déduire que ce rapport de force se répercutera au Parlement européen.

Nous avons pris le parti de projeter au niveau de l'UE28 les résultats estimés dans les huit États clés. D'abord car nous estimons que les tendances observées dans ces pays sont plutôt représentatives de la situation de l'ensemble de l'Europe, dès lors qu'ils comprennent des pays aussi différents que l'Allemagne et la Roumanie, l'Italie et les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni ou la Pologne et la France. Ensuite pour les raisons quantitatives exposées précédemment : avec trois quarts de la population et deux tiers des sièges, leur poids dans l'équilibre final est considérable. Ce faisant, nous postulons que la plupart des groupes politiques sont également représentés dans l'UE28 et dans ces États clés, même si ce n'est pas complètement vrai pour l'ADLE (dont les membres actuels sont originaires de 21 des 28 pays de l'UE, contre 7 des 8 États clés) ni pour le CRE (dont les membres sont originaires de 9 des 28 pays de l'UE, contre 3 des 8 États clés). Notre projection surestime donc peut-être le nombre de sièges que pourraient obtenir ces deux groupes (voir tableau 4)¹³.

Tableau 4 ► Nombre estimé de sièges de chaque groupe politique après les élections de mai 2014 sur la base des sondages conduits dans les huit États clés

PROJECTIONS UE 28	SIÈGES AU PE : ESTIMATIONS 2014 ⁴		
	8 ÉTATS CLÉS	UE28	UE28
Groupes	Estimation sièges ⁵	Estimation sièges	Sièges (% du total)
PPE	133	209	28%
S&D	136	213	28%
ADLE	39	62	8%
Verts/ALE	24	38	5%
ECR	39	61	8%
GUE/NGL	30	47	6%
ELD	20	32	4%
NI	57	89	12%
Total	479	751	100%

Tableau et calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingier

4. Multiplicateur = 1,57

5. Ils représentent 63,78 % des sièges : $1/0,6378 = 1,5679$.

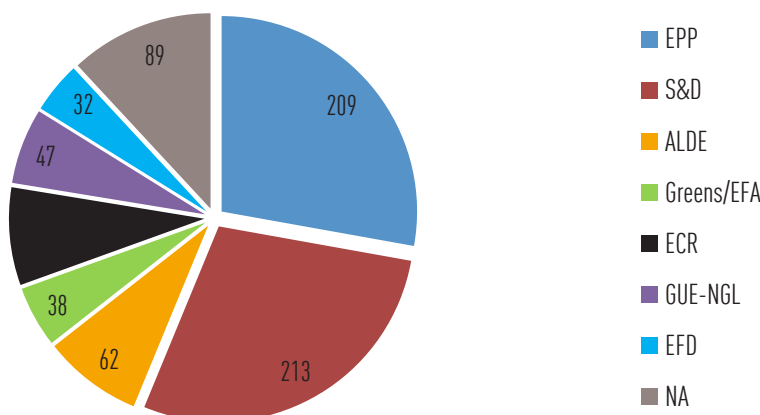
Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces estimations à l'échelle de l'UE28 (voir graphique 4) ?

- la course entre le PPE (209 sièges estimés) et le S&D (213 sièges) pourrait être très serrée : ils représenteraient chacun environ 28 % des députés européens (-7 points pour le PPE et +3 points pour le S&D par rapport à 2009) ;
- l'ADLE et les Verts/ALE risquent de connaître un repli, avec respectivement 8 % (-3) et 5 % (-2) des députés européens, soit 62 et 38 des 751 sièges ;
- les autres groupes politiques devraient maintenir leurs positions ou réaliser des scores légèrement meilleurs : 8 % (+1 point) des députés européens pour le CRE (61 sièges), 6 % (+1) pour la GUE/NGL (47 sièges) et 4 % (+/-0) pour ELD (36 sièges) ;

13. Pour une projection s'appuyant directement sur les sondages disponibles, voir le site italien « Studi e Proiezioni Elettorali ». Il a publié le 11 novembre 2013 la composition du nouveau Parlement, qu'il avait définie par le biais d'une simulation des élections européennes de 2014 reposant sur des sondages d'opinion réalisés dans les 28 États membres. Cette simulation donnait les résultats suivants : 30,1 % pour le PPE (226 sièges), 28,4 % pour le S&D (213 sièges), 10,4 % pour l'ADLE (78 sièges), 7,9 % pour la GUE/NGL (59 sièges), 5,3 % pour les Verts/ALE (40 sièges), 5,3 % pour le CRE (40 sièges), 4,4 % pour l'« extrême droite » (33 sièges), 3,6 % pour ELD (27 sièges) et 4,7 % pour les parlementaires non-inscrits (35 sièges).

- les partis nationaux qui ne sont pas encore affiliés à un groupe politique ou pas encore représentés au Parlement européen pourraient représenter jusqu'à 12 % des parlementaires (89 sièges). Certains d'entre eux pourraient se rallier aux groupes politiques actuels ou même essayer d'en former un nouveau et une redéfinition des groupes politiques reste possible.

Graphique 13 ► Estimation du poids des groupes politiques dans le prochain PE sur la base de sondages conduits dans les huit États clés



Source : VoteWatch Europe, Calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

3. Les dynamiques majoritaires : qui « gouvernera » le prochain Parlement européen ?

Pour savoir quelles forces politiques « gouverneront » le prochain Parlement européen, nous devons fonder notre évaluation sur l'influence réelle des groupes politiques, qui découle de leur cohésion interne, mais aussi sur leur capacité à participer à des coalitions à même d'atteindre la majorité lors des votes.

3.1. Les dynamiques majoritaires au PE : évolutions entre 2009 et 2013

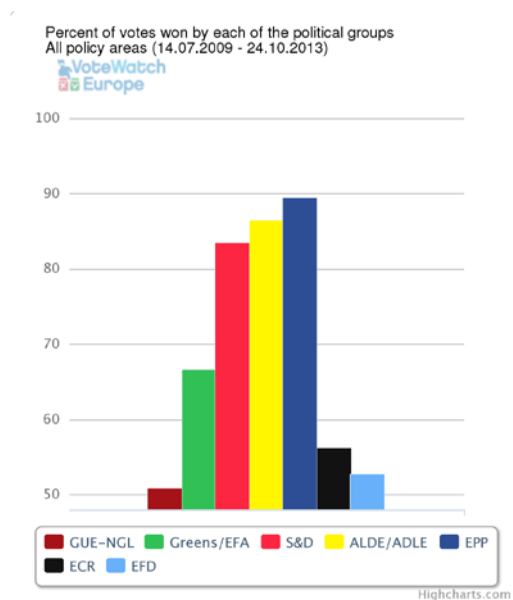
3.1.1. L'analyse des votes par appel nominal révèle l'existence simultanée de trois coalitions gagnantes au Parlement européen, qui changent selon le domaine politique mais sont relativement stables dans le temps¹⁴ :

- une « grande coalition » entre le PPE et le S&D, souvent avec l'ADLE (environ 70 % des cas) ;
- une coalition de centre-droit composé du PPE, de l'ADLE et du CRE, le principal groupe à la droite du PPE (15 % des cas) ;
- une coalition de centre-gauche composée du S&D, de l'ADLE et des deux groupes à la gauche des S&D, à savoir les Verts/ALE et la GUE/NGL (15 % des cas) ;

14. Simon Hix et Bjørn Høyland, « Empowerment of the European Parliament », *Annual Review of Political Science* 16, 2013, pp. 171-189. VoteWatch Europe, « Mid-term Evaluation of the 2009-14 European Parliament: Legislative activity and decision-making dynamics », *CEPS Special Reports*, 2012.

L'ADLE joue donc un rôle déterminant au Parlement européen, probablement parce que « l'UE est à l'origine d'un ensemble de politiques relativement conformes aux préférences de nombreux partis libéraux et électeurs centristes européens : des mesures de libéralisme économique (libéralisation du marché unique) et des mesures sociales libérales (politique d'immigration ouverte, normes environnementales strictes, égalité des genres). »¹⁵

Graphique 14 ► Pourcentage des votes emportés par chacun des groupes politiques dans le Parlement européen actuel, tous domaines confondus



Notons que la proportion de votes qu'emporte le PPE au Parlement européen est de 7 points supérieure à celle des S&D sur la période récente. Cette différence de 7 points conduit à des politiques qui font dire au centre-gauche que le centre-droit domine l'UE depuis 2009. Des recherches qualitatives plus poussées seraient nécessaires pour étudier à quel point exactement les décisions politiques changent dans l'UE lorsque l'équilibre des pouvoirs au Parlement européen est modifié, en prenant en compte que l'équilibre des forces au Conseil, l'autre colégislateur, pourrait rester inchangé.

3.1.2. Que nous apprend l'adoption des textes législatifs au cours de cette législature à cet égard ? Nous avons choisi trois votes majeurs survenus entre 2010 et 2013 dans des domaines politiques différents, chacun représentant une des trois coalitions gagnantes :

- **Grande coalition - Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)¹⁶** : Les accords commerciaux entre l'UE et des pays tiers doivent être ratifiés par une majorité au Parlement européen après avoir été négociés par la Commission européenne au nom des États membres de l'UE dans le cadre d'un mandat de négociation adopté par le Conseil. Le Parlement européen peut donc approuver ou non un tel accord et tranche en dernier ressort. Pour se faire entendre avant les négociations du TTIP, le Parlement européen a ainsi adopté une résolution le 23 mai 2013. Une large majorité de députés (460 pour, 105 contre, 28 abstentions) reposant sur une vaste coalition des groupes PPE, S&D et ADLE (rejoints par le CRE et la plupart des parlementaires d'ELD) ont voté en faveur des négociations mais demandé à la Commission et au Conseil d'exclure du mandat de négociation les services culturels et audiovisuels. Seuls la GUE/NGL, les Verts/ALE et la majorité des députés non-inscrits ont voté contre la résolution. (Le 14 juin 2013, les ministres du Commerce du Conseil de l'UE mandataient la Commission européenne pour négocier un « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ». À la requête de la France, le

15. Simon Hix et Bjørn Høyland, « Empowerment of the European Parliament », *Annual Review of Political Science* 16, 2013, pp. 171-189, en particulier p. 181.

16. Pour de plus amples informations, voir le rapport annuel 2013 de VoteWatch Europe, « 10 votes that shaped the 7th European Parliament: positions of the European political groups and national party delegations », p. 26.

Conseil accepte alors que le mandat ne couvre pas les services audiovisuels, mais la Commission garde la possibilité d'émettre des recommandations pour les futurs mandats de négociations.

- **Coalition de centre-droit - Le « Six-Pack »** : L'instrument clé de coordination et de surveillance des politiques budgétaires est le Pacte de stabilité et de croissance, qui concrétise les dispositions du traité sur la discipline budgétaire. Ce règlement du Parlement européen et du Conseil fait partie d'un paquet législatif de six textes¹⁷. Le Parlement européen a approuvé ce règlement par le biais de la procédure législative ordinaire, anciennement connue comme procédure de « codécision ». Une majorité absolue de députés (354 pour, 269 contre, 34 abstentions), essentiellement des groupes PPE et ADLE, a voté en sa faveur, tandis que la gauche (S&D, Verts/ALE, GUE/NGL) et les groupes de droite hostiles à une plus grande intégration (CRE et ELD) ainsi que les parlementaires non-inscrits ont voté contre.
- **Coalition de centre-gauche - Congé maternité** : « En octobre 2010, le Parlement européen a adopté à une faible majorité sa position en première lecture sur la directive sur le congé maternité. Ce texte proposait un prolongement du congé maternité de 14 à 20 semaines entièrement rémunérées et prévoyait plusieurs autres mesures favorables aux mères et femmes enceintes ainsi qu'un congé paternité plus généreux. [...] Le vote essentiel [...] portait sur l'amendement 12=38, relatif au prolongement du congé maternité de 14 à 20 semaines entièrement rémunérées. Ce texte a été adopté avec 327 voix pour et 320 contre. Les partis de centre-gauche (S&D, Verts/ALE et la gauche radical de GUE/NGL) sont parvenus à réunir une majorité avec l'aide de 82 parlementaires du PPE, originaires essentiellement de Pologne, Italie, Hongrie et Lituanie¹⁸. »

Tableau 5 ► Vote des groupes politiques sur le Six-Pack, le congé maternité et le TTIP

DOSSIER	VOTE	GUE/NGL	VERTS/ALE	S&D	ADLE	PPE	ECR	ELD	NI	TOTAL
Six-Pack ⁶	Oui	0	7	12	75	243	12	3	2	354 (54%)
	Non	29	40	139	3	0	25	13	20	269 (41%)
	Abstention	0	4	12	0	0	7	11	0	34 (5%)
Congé maternité ⁷	Oui	30	47	138	13	82	0	12	5	327 (48%)
	Non	0	2	30	67	147	47	11	16	320 (47%)
	Abstention	0	3	5	2	15	1	2	2	30 (4%)
TTIP ⁸	Oui	0	3	126	59	205	42	18	7	460 (78%)
	Non	30	43	9	2	3	0	2	16	105 (18%)
	Abstention	0	1	9	5	10	0	3	0	28 (5%)

Données : VoteWatch Europe, Tableau : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

6. Surveillance des positions budgétaires ainsi que surveillance et de la coordination des politiques économiques - résolution législative (texte dans son intégralité) (COM(2010)0526 - C7-0300/2010 - 2010/0280(COD)).

7. Amendement 12=38 Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (COM(2008)0637 - C6-0340/2008 - 2008/0193(COD)).

8. Résolution du Parlement européen sur les négociations en vue d'un accord en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, (2013/2558(RSP))

Soulignons au passage que les parlementaires « populistes » peuvent aussi jouer un rôle dans l'adoption des décisions du Parlement européen et souvent voter comme les groupes politiques établis.

17. 1) Règlement modifiant la base législative du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance (règlement (CE) n° 1466/97) ;

2) Règlement modifiant la base législative du volet correctif du pacte de stabilité et de croissance (règlement (CE) n° 1467/97) ;

3) Règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro ;

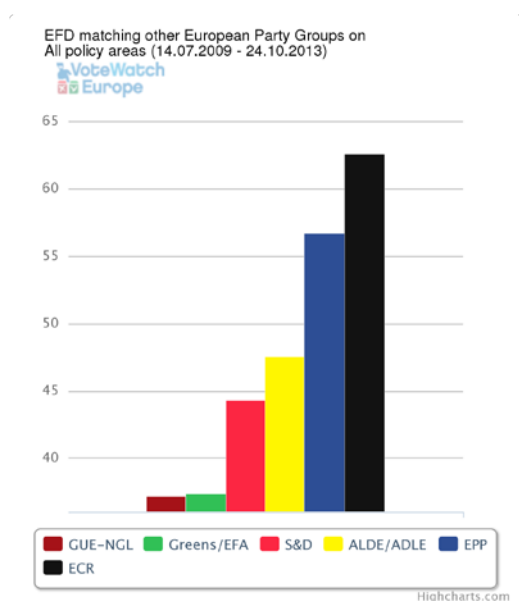
4) Nouvelle directive du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres ;

5) Nouveau règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ;

6) Règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro.

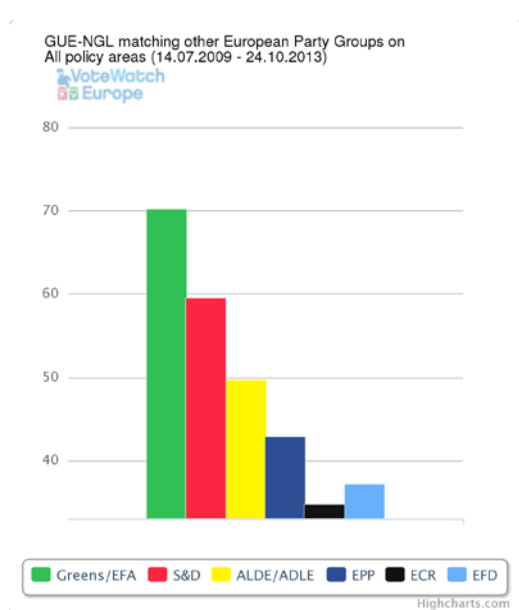
18. Pour une projection s'appuyant directement sur les sondages disponibles, voir le site italien « Studi e Proiezioni Elettorali ». Il a publié le 11 novembre 2013 la composition du nouveau Parlement, qu'il avait définie par le biais d'une simulation des élections européennes de 2014 reposant sur des sondages d'opinion réalisés dans les 28 États membres. Cette simulation donnait les résultats suivants : 30,1 % pour le PPE (226 sièges), 28,4 % pour le S&D (213 sièges), 10,4 % pour l'ADLE (78 sièges), 7,9 % pour la GUE/NGL (59 sièges), 5,3 % pour les Verts/ALE (40 sièges), 5,3 % pour le CRE (40 sièges), 4,4 % pour l'« extrême droite » (33 sièges), 3,6 % pour ELD (27 sièges) et 4,7 % pour les parlementaires non-inscrits (35 sièges).

Graphique 15 ► Pourcentage des votes dans lesquels ELD vote comme les autres groupes politiques dans le Parlement européen actuel



Source : VoteWatch Europe

Graphique 16 ► Pourcentage des votes dans lesquels la GUE/NGL vote comme les autres groupes politiques dans le Parlement européen actuel



Source : VoteWatch Europe

Le vote sur la possibilité pour les États membres de restreindre ou interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés sur leur territoire est ainsi un bon exemple de cas dans lequel les parlementaires « populistes » des deux bords du spectre politique se sont joints à une solide majorité de gauche soutenue par 58 députés du PPE.

Tableau 6 ► Vote des groupes politiques : la culture d'organismes génétiquement modifiés dans l'UE devrait-elle être plus strictement encadrée ?

ENJEU	VOTE	GUE/NGL	VERTS/ALE	S&D	ADLE	PPE	ECR	ELD	NI	TOTAL
OGM ⁹	Oui	28	53	160	80	57	13	15	18	424 (64%)
	Non	0	0	1	0	181	38	6	5	231 (35%)
	Abstention	0	0	3	1	4	0	1	0	9 (1%)

9. Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire (COM(2010)0375 – C7-0178/2010 – 2010/0208(COD)).

3.2. Les coalitions gagnantes dans le prochain Parlement européen

Les dynamiques de coalition au sein du prochain Parlement européen entreront d'abord en action pour la nomination du nouveau Président de la Commission, même s'il ne sera pas nécessaire de suivre ensuite une discipline de majorité pour soutenir un gouvernement, comme au niveau national. Les dynamiques de coalition évolueront donc selon les domaines en jeu, sur la base de l'équilibre des pouvoirs global qui émergera des élections de mai 2014.

3.2.1. Quelle coalition pourrait être en mesure de désigner le Président de la prochaine Commission ? Le Parlement européen souligne à juste titre que les élections de mai 2014 vont avoir un impact plus direct que les scrutins précédents sur la désignation par le Conseil européen du Président de la Commission. Les dispositions du traité de Lisbonne (article 17.7 et déclarations n°11) disposent en effet explicitement que les chefs d'État et de gouvernement doivent tenir compte des résultats de l'élection du Parlement européen au moment de proposer un candidat à la Présidence, qui sera ensuite soumis à un vote d'investiture du nouveau Parlement européen. Le lien entre les résultats des élections européennes et la direction du collège bruxellois sera encore plus fort si tous les partis européens nomment leur candidat à la présidence de la Commission avant le scrutin et le soutiennent ouvertement durant la campagne électorale. La désignation de ces candidats – qui est en cours – aura un effet positif : elle humanisera la campagne européenne et permettra de « mettre des visages sur les clivages » qui existent au niveau européen.

Le Conseil européen n'a pas d'obligation légale de choisir parmi l'un de ces candidats : il est avant tout tenu de proposer un candidat représentatif de la majorité politique du nouveau Parlement européen, qu'il ait fait ou non acte de candidature auparavant. Toutefois, les chefs d'État et de gouvernement devront choisir un candidat à la présidence qui semble susceptible d'obtenir le soutien de toute coalition majoritaire au Parlement (PPE-S&D ou PPE-ADLE-CRE, S&D-ADLE-Verts, etc.). Les groupes politiques du prochain Parlement européen seront en compétition les uns contre les autres avant le scrutin, mais il leur faudra ensuite former une coalition capable de voter en faveur de l'investiture du candidat proposé par le Conseil européen, c'est-à-dire d'obtenir une majorité absolue des députés européens et pas seulement de votants (au moins 376 voix seront donc nécessaires).

Tableau 7 ► Coalitions gagnantes possibles entre 2014 et 2019

	GRANDE COALITION AVEC L'ADLE	GRANDE COALITION	COALITION DE CENTRE-GAUCHE	COALITION DE CENTRE-DROIT
S&D	213	213	213	
PPE	209	209		209
ADLE	62		62	62
VERTS/ALE			38	
GUE/NGL			47	
ECR				61
TOTAL	484 (64%)	422 (56%)	360 (48%)	332 (44%)

Calculs : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingier

D'après les projections faites sur la base de nos calculs et des sondages actuels (voir tableau 6), deux coalitions gagnantes semblent susceptibles d'émerger :

- une « grande coalition avec l'ADLE » reposant sur la participation de députés des groupes S&D, PPE et ADLE : elle pourrait choisir de soutenir un candidat proposé par le groupe politique possédant le plus de sièges, voire un candidat proposé par l'ADLE, compte tenu de sa position centrale au sein de cette coalition. Dans les deux cas, les candidats pourraient être ceux désignés comme postulants à la présidence de la Commission pendant la campagne électorale ou d'autres, choisis pour faciliter la formation d'un compromis entre les groupes politiques d'un côté et le Parlement européen et le Conseil européen de l'autre.
- une « grande coalition » reposant sur la participation des parlementaires des groupes S&D et PPE : elle aussi pourrait choisir de soutenir le candidat proposé par le groupe politique dominant, qu'il s'agisse de celui ayant postulé à la présidence de la Commission pendant la campagne ou d'un autre candidat.

Les résultats et nombres de sièges que nous envisageons actuellement rendent peu probable l'apparition d'une coalition gagnante regroupant uniquement des députés européens de centre-gauche ou de centre-droit, même si la première hypothèse semble moins hors d'atteinte que la seconde.

3.2.2. La formation de coalitions gagnantes pour les votes courants est un autre défi. Les majorités convergentes qui émergent traditionnellement au Parlement européen pour ces votes continueront sans doute de se former après mai 2014 au gré des questions étudiées, comme nous l'avons vu dans la partie 3.1.

“ LA CONSÉQUENCE

PARADOXALE D'UNE

POUSSÉE "POPULISTE" : UN

RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE

DES DÉPUTÉS DES PRINCIPALES

FORMATIONS POLITIQUES”

Si les parlementaires « populistes » parviennent effectivement à conquérir un total d'environ 200 sièges au Parlement européen, les 550 autres députés devront sans doute se montrer capables de former des majorités entre eux. La conséquence paradoxale d'une poussée « populiste » serait donc un renforcement de l'influence des députés des principales formations politiques, notamment du PPE, des S&D, de l'ADLE (voire des Verts). Cette poussée les inciterait en effet davantage que par le passé à trouver coûte que coûte des accords pour atteindre la majorité nécessaire. Ce serait là un des effets collatéraux négatifs de la montée en puissance « populiste » : d'un point de vue démocratique, il est sans doute préférable que les groupes politiques dominants au Parlement européen soient en position de débattre, de proposer des approches nettement différenciées, gauche contre droite, plutôt que d'avoir à adapter a priori leurs positions en fonction du clivage réducteur pro- ou anti-UE.

L'équilibre des pouvoirs que nous anticipons au sein des forces « non populistes » indique qu'en termes numériques, les coalitions gagnantes reposant sur les groupes S&D et PPE, avec le soutien très fréquent de l'ADLE, resteront sans doute la force politique motrice du prochain Parlement européen. Comme dans la législature actuelle, il serait toujours possible de voir émerger une coalition gagnante emmenée par la gauche, si des parlementaires des groupes PPE ou CRE faisaient défection. De même, une coalition réunie autour de la droite pourrait s'imposer avec l'aide de députés S&D ou d'autres groupes.

Étant donné que la cohésion interne des groupes politiques peut chuter selon les domaines abordés, les hypothèses de coalitions gagnantes de centre-gauche ou de centre-droit seraient moins probables si elles reposent sur des scores respectifs de seulement 48 % et 44 % (voir tableau 6). Il pourrait en être de même pour une « grande coalition » qui détiendrait seulement 40 sièges de plus que la majorité absolue nécessaire dans certains cas (418/376), même si le pouvoir réel (voir tableau 7) de ces deux groupes serait légèrement supérieur à leur pouvoir nominal (avec éventuellement une réévaluation de 56 à 59 % du total). La nécessité d'inclure un troisième groupe politique pour former une coalition gagnante pourrait contraindre les groupes dominants à faire plus de concessions, ce qui n'apporterait pas de changement majeur si ce troisième groupe était l'ADLE, qui participe déjà à de nombreuses coalitions gagnantes. Cependant, les concessions à faire seraient plus substantielles s'il fallait compter sur les votes des Verts/ALE ou des CRE, sans parler des membres du groupe ELD.

Tableau 8 ► Traduction du nombre de sièges détenus en influence politique réelle après mai 2014 : pouvoir nominal et actuel des groupes politiques dans le prochain Parlement européen

	GUE/NGL	VERTS/ALE	S&D	ADLE	PPE	ECR	ELD	NI
Estimation du pouvoir nominal (% de sièges)	6%	5%	28%	9%	28%	8%	4%	13%
« Facteur d'influence politique » ¹⁰	0,89	1,09	1,03	0,99	1,06	0,95	0,52	0,43
Estimation du pouvoir actuel ¹¹	5%	5%	29%	8%	30%	8%	2%	5%

Données, calculs et tableau : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

10. Calcul de Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger : facteur d'influence politique = pouvoir réel / pouvoir nominal

11. Calcul de VoteWatch Europe : pouvoir réel = sièges × cohésion × participation

CONCLUSION : UN SCRUTIN AUX RÉSULTATS POLITIQUES TRÈS INCERTAINS

Cette analyse des évolutions possibles dans l'équilibre des forces au sein du prochain Parlement européen souligne la nécessité de replacer dans une perspective plus large les observations et prévisions les plus fréquentes, tout en rappelant les certitudes et les incertitudes qui demeurent à six mois des élections de mai 2014.

“ LE JEU POLITIQUE TRÈS OUVERT DEVRAIT INCITER TOUTES LES PARTIES PRENANTES, À DÉFENDRE ET PROMOUVOIR AVEC VIGUEUR LEUR PROJET POUR L'UE ”

Pour ce qui est des certitudes, il est fort probable que les partis réunis sous l'étiquette « populiste » progressent assez nettement en termes numériques en exploitant le mécontentement vis-à-vis de l'UE de nombre d'Européens. Toutefois, l'influence de cette poussée sur le fonctionnement du Parlement européen sera négligeable, dès lors que ce dernier continuera à reposer essentiellement sur des compromis entre les groupes politiques dominants, reflétant les positions de l'immense majorité des citoyens de l'UE. Il n'est pas exclu à ce stade que ces groupes et partis politiques tiennent compte des analyses et recommandations formulées par les forces « populistes » : cette incertitude est probablement la plus grave menace politique qui pèse actuellement sur l'UE.

Parmi les autres incertitudes, rappelons encore une fois que les scores et les nombres de sièges estimés dans ce Policy Paper sont établis sur la base de sondages d'opinion réalisés à plus de six mois des élections, dans un contexte qui pourrait être très différent de celui de la campagne électorale du printemps 2014. Cette incertitude est d'autant plus grande que nous avons centré notre analyse sur les huit grands États clés et extrapolé les résultats obtenus pour ces pays à l'ensemble de l'UE.

Pour autant, l'incertitude la plus forte qui émerge de cette analyse sommaire porte sur le résultat final des élections de mai 2014 : les tendances actuelles indiquent que le PPE pourrait perdre une part non négligeable de ses sièges, tandis que le S&D devrait probablement affermir sa position à Strasbourg. Pour l'heure, la conclusion de notre analyse est que ces deux groupes politiques majeurs pourraient réaliser presque exactement les mêmes scores. Il est bien sûr difficile de prévoir les véritables évolutions dans l'équilibre des pouvoirs qui surviendront dans six mois, mais une chose est sûre : le jeu politique est encore très ouvert, ce qui devrait inciter toutes les parties prenantes, politiques ou autre, à défendre et promouvoir avec vigueur leur projet et leurs propositions alternatives pour l'UE au cours des prochains mois.

Sur les mêmes thèmes...

ELECTIONS EUROPÉENNES : MOINS D'ABSTENTION, PLUS DE POPULISME ?

Yves Bertoncini, *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2013

L'UE EST-ELLE VRAIMENT DÉMOCRATIQUE ?

Yves Bertoncini et Malo Mofakhami (présentée par Claire Bauchard), *Stand Alone Media & Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2013

ELECTIONS EUROPÉENNES : LE DÉBAT, C'EST MAINTENANT !

Podcast de la conférence du 16 septembre 2013, *Notre Europe - Institut Jacques Delors, Eurocité et Europartenaires*, septembre 2013

L'EUROPE AUX URNES. LES ENSEIGNEMENTS DES ÉLECTIONS ITALIENNES EN 2013

Renaud Dehousse, *Policy Paper n° 92, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, mai 2013

LE PARLEMENT EUROPÉEN : DES PERSONNES, DES LIEUX, DES POLITIQUES

Valentin Kreilinger, *Synthèse, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, avril 2013

LE SYSTÈME PARTISAN EUROPÉEN, PRÊT POUR « 2014 » ?

Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger, *Synthèse, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, mars 2013

DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES À LA POLITISATION - OU COMMENT L'UNION

EUROPÉENNE DU TRAITÉ DE LISBONNE PEUT INTÉRESSER SES CITOYENS

Goran von Sydow et Gaëtane Ricard-Nihoul, *Bref n° 18, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2010

LA DÉMOCRATIE POST-NATIONALE ET LA RÉFORME DU PARLEMENT EUROPÉEN

Andrew Duff, *Policy Paper n° 42, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, octobre 2010

LES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS : LE CHÂÎNON MANQUANT

Julian Priestley, *Policy Paper n° 41, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, octobre 2010

PARLEMENT EUROPÉEN : QUELQUES ENSEIGNEMENTS SUITE AUX ÉLECTIONS DE JUIN 2009

Tommaso Padoa-Schioppa, Daniel Boy, Gérard Grunberg et Olivier Costa, *Note, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, juillet 2009

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Traduction à partir de l'anglais : Sylvain Morestin • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*



ISSN 2256-9044

info@notre-europe.eu
19 rue de Milan
75009 Paris - France
www.notre-europe.eu

